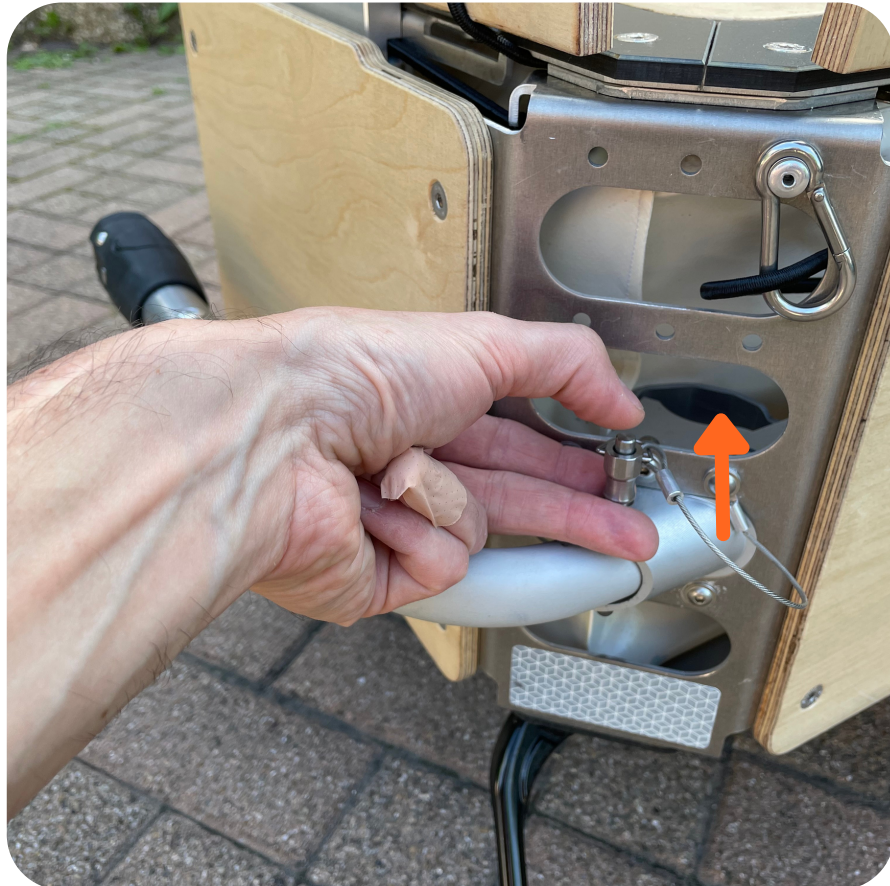


Guide d'utilisation

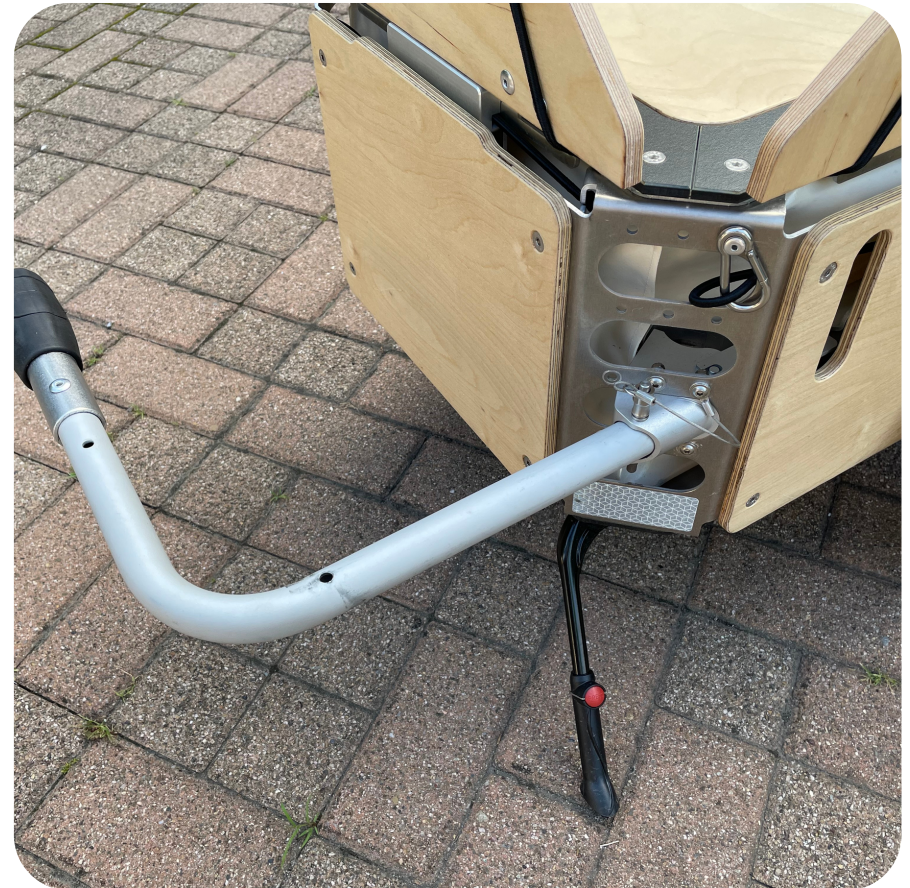
Timon en mode valise

1



Appuyez sur le bouton central de la goupille et tirez. Si nécessaire, soulagez un peu la barre pour la libérer.

2



En appuyant sur le bouton central, remettre la goupille dans le second trou.

Timon en mode cycle

1



Retirez la goupille et tirer le timon au maximum

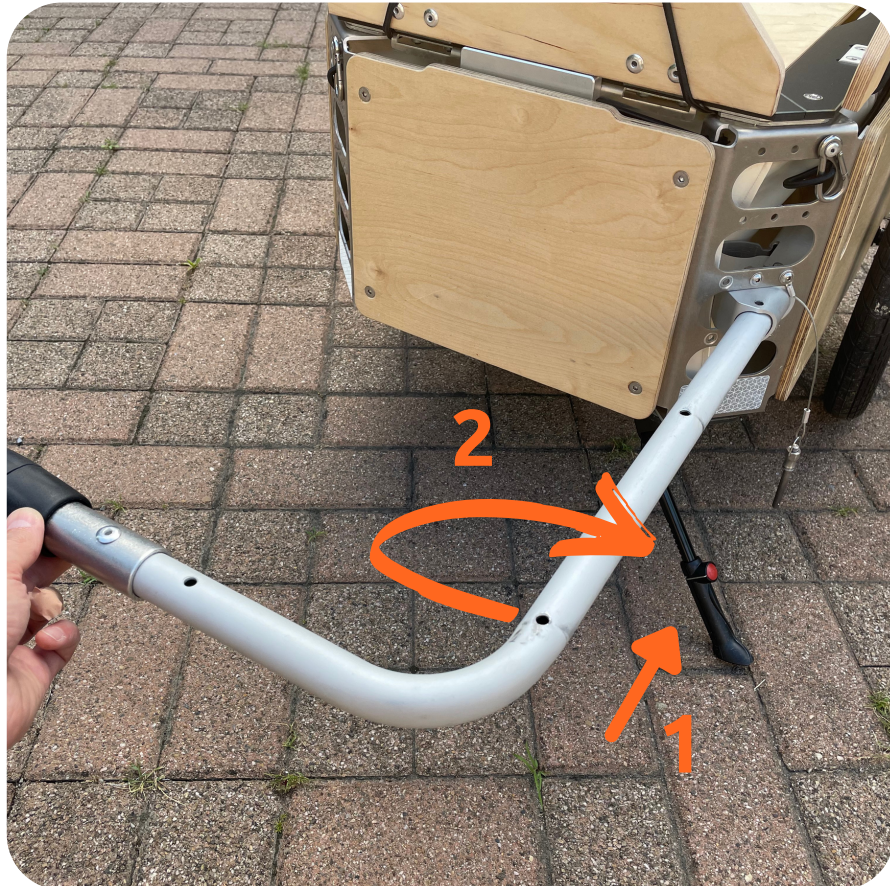
2



Tournez ensuite le timon et remettez la goupille

Timon en mode pédestre

1



Rentrez un peu le timon puis pivotez le de 90°

2



Tirez le timon au maximum et replacez la goupille

Les roues

1



Appuyez sur le bouton central pour débloquer le cran de sureté

2



Maintenez le bouton appuyé et insérez l'axe dans son support, puis relâchez

Mode d'emploi

Carette 0405

Carette 1620

Carette 2425

Table des matières

1.	Description de la Carette.....	4
2.	Exigences pour l'utilisation de la Carette	4
	Exigences requises pour le conducteur du vélo tracteur	4
	Exigences requises pour le vélo tracteur.....	4
	Dispositions légales sur l'utilisation d'une remorque cyclable	4
	Charge utile	4
3.	Utilisation correcte de la Carette	4
	Pour quels usages la Carette est-elle prévue ?	4
	Pour quels usages la Carette ne doit- il pas être utilisée ?	4
4.	Bons usages pour entretenir sa Carette.....	5
	Réception de la Carette	5
	Montage et démontage des roues.....	5
	Montage de l'attelage sur axe sur le vélo tracteur	5
	Nettoyage de la Carette	6
	Montage et réparation conformes.....	6
	Accessoires conformes et pièces de rechange d'origine	6
	Modifications et transformations	6
	Entretien de la Carette	6
	Intervalles d'entretien.....	6
	Contrôle de l'état et de la pression des pneus.....	6
	Inspection du timon et de l'attache	6
	Inspection des roues	7
	Entretien des axes des roues.....	7
	Entretien du cylindre de la tête de timon	7
	Entretien des élastiques	7
	Patinage du bois	7
	Remisage de La Carette	7
	Remisage de courte durée	7
	Remisage prolongé.....	7
	Conduite à tenir après un accident	8
	Mise hors service de la Carette	8
5.	Charger la Carette	8
6.	Tracter la Carette.....	8
	Vérifier l'état de fonctionnement	8

Maniement du timon	9
Atteler la Carette au vélo tracteur	9
Verrouillage du timon sur le vélo	9
Réfecteurs.....	9
Eclairage	9
Points à vérifier avant chaque trajet :	10
Premier trajet	10
Dételer la Carette du vélo tracteur	10
7. Conduite de l'ensemble bicyclette/remorque	10
Remarques générales.....	10
Pays ou vous roulez	10
Vitesse	11
Franchissement des virages	11
Rouler en descente.....	11
Franchissement de bordures de trottoir ou d'irrégularités	11
Distance de freinage.....	11
8. Données techniques.....	11
9. MENTIONS LÉGALES	12

1. Description de la Carette

Nous vous remercions d'avoir choisi la Carette. Vous venez d'acquérir un de ces trois modèles :

- Carette 0405 : Remorque ouverte
- Carette 1620 : Remorque avec trappe
- Carette 2425 : Remorque avec système de pétales modulaire

2. Exigences pour l'utilisation de la Carette

Exigences requises pour le conducteur du vélo tracteur

Veillez-vous renseigner sur les dispositions légales en vigueur dans l'État ou la région où vous souhaitez utiliser la Carette.

Exigences requises pour le vélo tracteur

Le vélo tractant la remorque doit être homologué par son fabricant pour la traction d'une remorque, se trouver dans un parfait état de fonctionnement et être équipé de freins efficaces. Tenez compte du fait que la traction d'une remorque allonge la distance de freinage.

Veillez-vous renseigner sur les exigences légales s'appliquant au vélo tracteur dans l'État ou la région où vous souhaitez utiliser la Carette.

La Carette ne doit être attelée qu'à des vélos tracteurs pourvus d'une roue arrière dont le diamètre est compris entre 26 et 29 pouces.

Dispositions légales sur l'utilisation d'une remorque cyclable

Veillez-vous renseigner sur les dispositions légales relatives à la traction d'une remorque cyclable en vigueur dans l'État ou la région où vous souhaitez utiliser la Carette.

Charge utile

Masse totale autorisée	65 kg
Charge utile	40kg
Masse en flèche maximale de l'attelage	6,5 kg

Respectez la charge d'appui au point d'attelage, qui doit être inférieure à 6,5 kg (voir la section « charger la Carette »).

3. Utilisation correcte de la Carette

Pour quels usages la Carette est-elle prévue ?

La Carette est une remorque servant uniquement au transport de marchandises. Elle peut être utilisée en remorque tractée à vélo ou à traction manuelle.

La Carette est destinée, dans le respect de ce mode d'emploi, à un usage sur routes et chemins stabilisés en tant que remorque cyclable et sur les trottoirs en tant que remorque à traction manuelle.

Pour quels usages la Carette ne doit- il pas être utilisée ?

Toute utilisation non mentionnée au paragraphe ci-dessus est interdite. La Carette ne doit pas être utilisée pour transporter des animaux ni des enfants. La remorque à traction manuelle ne doit être utilisée ni pour le jogging, ni pour le roller ou tout autre moyen de transport autre que la marche à pied et le vélo.

La surcharge, des vitesses trop élevées (supérieures à 25 km/h en remorque cyclable ou plus rapides que l'allure au pas en mode remorque manuelle), l'élimination non conforme de vices ou défaut et l'utilisation sur des chemins non stabilisés sont interdites.

La Carette ne doit jamais être tirée par des engins motorisés tels que les cyclomoteurs ou les motocyclettes. Cela vaut également pour les vélos électriques dont l'assistance ne se déconnecte pas au-delà de 25km/h. Le dispositif d'attelage sur axe ne doit pas être monté sur des vélos électriques avec moteur arrière, sauf si cela est autorisé par le fabricant. La société CARETTE décline toute responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect de ces conditions.

4. Bons usages pour entretenir sa Carette

Réception de la Carette

La Carette est livrée dans un emballage en carton. Toutes les pièces amovibles pour le transport sont logées à l'intérieur de la remorque. Il est conseillé de garder le carton d'emballage, par exemple pour un transport ultérieur.

Montage et démontage des roues

Les roues de la Carette sont équipées d'axes déverrouillables par pression. Une pression sur le bouton au centre du moyeu de roue libère les billes verrouillant les roues. Ainsi, les roues ne peuvent être montées ou démontées qu'en maintenant une pression sur le cache- poussière.

AVERTISSEMENT

- **Les pneus ont un sens de montage. Les impressions dans le pneus (>>>) doivent être dans le sens de la marche.**

Les roues de la Carette peuvent se ranger à l'intérieur de celle-ci.

AVERTISSEMENT

- **Après le montage des roues, vérifiez le verrouillage en tirant sur celles-ci ! Leur extraction doit être impossible à moins d'appuyer sur le bouton au centre du moyeu. Des roues qui ne sont pas entièrement verrouillées peuvent se désolidariser lors de l'utilisation, ce qui peut être à l'origine d'accidents corporels potentiellement mortels.**

Montage de l'attelage sur axe sur le vélo tracteur

L'attelage est toujours monté du côté gauche du vélo considéré dans le sens de la marche. La tête de timon femelle montée sur le timon s'insère sur la prise de fixation mâle sur axe montée à demeure sur l'axe de roue arrière du vélo tracteur.

Avant de monter la fixation sur axe, il faut vérifier si votre vélo est homologué pour la traction d'une remorque. Vérifiez ce point dans le mode d'emploi du vélo, auprès du fabricant ou d'un revendeur.

Pour l'installation, veuillez-vous référer aux instructions de montage et consignes de sécurité de l'attelage de marque WEBER.

AVERTISSEMENT

- **L'attache sur axe doit être installée dans les règles de l'art. Un attelage incorrectement monté peut se désolidariser en cours d'utilisation, avec un risque d'accidents corporels potentiellement mortels.**
- **Une fois le montage de l'attache sur axe achevé, la roue arrière doit être fixée correctement. Rouler avec une roue arrière non correctement fixée peut être à l'origine d'accidents corporels graves, voire mortels. Veuillez suivre les recommandations des instructions d'utilisation de votre vélo tracteur.**

Nettoyage de la Carette

Nettoyez les pièces métalliques et les pièces en bois à l'eau, avec une solution à base de savon ou un nettoyant ménager doux, en utilisant un linge microfibre. Dans la mesure du possible, utilisez des produits biodégradables et veillez à éviter tout effet nocif sur l'environnement.

N'utilisez pas de dissolvant, de white-spirit ou autres produits agressifs. Ces derniers pourraient attaquer ou détruire le vernis, la housse intérieure (optionnelle) ou les pièces métalliques. N'utilisez pas de nettoyeur haute pression.

Montage et réparation conformes

La Carette doit être assemblée dans les règles de l'art. Un montage ou une réparation non conforme peuvent provoquer des accidents corporels potentiellement mortels.

Accessoires conformes et pièces de rechange d'origine

Utilisez uniquement des accessoires et des pièces de rechange d'origine homologués par Carette. Ce sont les seuls composants assurant une utilisation sécurisée de la Carette. En cas de doute, consultez un vélociste. L'utilisation d'accessoires ou de pièces de rechange non homologués ou incompatibles peut être à l'origine d'accidents corporels potentiellement mortels. La société CARETTE décline toute responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect de ces conditions.

Modifications et transformations

Pour des raisons de sécurité, aucune modification ou transformation ne doivent être effectuées sur la Carette.

AVERTISSEMENT

- **La mise en œuvre de transformations et de modifications peut provoquer des accidents corporels graves, voire mortels. Toute transformation ou modification du véhicule rend la garantie caduque. La société CARETTE décline toute responsabilité pour tout dommage.**

Entretien de la Carette

Afin d'assurer le fonctionnement correct, sûr et sans problème de la Carette aussi longtemps que possible, vous devez l'inspecter, l'entretenir et la nettoyer régulièrement. La Carette doit être contrôlée régulièrement pour vérifier si les roues, le timon, le cadre, la housse (optionnelle), la goupille de sécurité, la boucle à came et l'attelage sont exempts de tout dommage. Tout désordre doit être impérativement éliminé dans les règles de l'art avant toute nouvelle utilisation.

Intervalles d'entretien

Faites effectuer un entretien de votre Carette au moins une fois par an dans un atelier spécialisé. La fréquence d'entretien dépend de la météo, de l'état des routes, du chargement, du temps d'utilisation, etc. Si la Carette n'est utilisée qu'occasionnellement, un contrôle annuel par un atelier spécialisé suffit. Si la Carette est utilisée tous les jours, même en hiver, nous vous recommandons de la faire contrôler plusieurs fois par an, car l'usure peut être nettement plus importante. Si vous utilisez un vélo tracteur à assistance électrique, l'usure peut également être nettement supérieure. Par conséquent un entretien plusieurs fois par an est préconisé.

Contrôle de l'état et de la pression des pneus

Avant chaque utilisation, vérifiez si la pression des pneus est suffisante. La pression de gonflage doit impérativement être comprise dans la fourchette indiquée sur le flanc du pneu. Rouler avec une pression insuffisante peut causer des dommages aux pneus et aux jantes. Une pression trop élevée peut entraîner l'éclatement des chambres à air ou des pneus. Les chambres à air sont équipées de valves Schrader. Utilisez une pompe adaptée. Nous déconseillons d'utiliser un compresseur, par exemple ceux existant dans les stations-service. Les chambres à air ou les pneus pourraient éclater.

Inspection du timon et de l'attache

Inspectez régulièrement le timon et sa prise de fixation pour vérifier qu'ils sont exempts de tout dommage. En cas de fissures, d'enfoncements, de déformations ou d'autres détériorations, n'utilisez pas ces éléments. Faites immédiatement réparer ces détériorations par un atelier spécialisé. Vérifiez si l'attache installée à

demeure sur l'axe de roue du vélo est correctement fixée.

Inspection des roues

L'absence de voile et de saut des roues doit être vérifié régulièrement et les roues le cas échéant dévoilées. En général, il suffit de les faire contrôler une fois par an par un vélociste.

Inspectez régulièrement les pneus pour voir s'ils sont endommagés et si la profondeur des sculptures est suffisante. Des pneus usés ou endommagés peuvent altérer le comportement routier ou même éclater, ce qui peut provoquer des accidents susceptibles de causer des blessures très graves ou mortelles.

Entretien des axes des roues

Veillez nettoyer l'axe à l'aide d'un chiffon propre pour enlever les salissures les plus grossières. Si la tige du système de déverrouillage par pression et les billes de verrouillage sont toujours sales, nettoyez-les à l'aide d'une petite brosse ou d'un chiffon propre.

Veillez lubrifier ces pièces en appuyant plusieurs fois sur le bouton du mécanisme de verrouillage rapide pour que le lubrifiant se répartisse de manière homogène. La tige du mécanisme de déverrouillage par pression et les billes de verrouillages doivent pouvoir bouger librement.

Veillez enlever l'excédent de lubrifiant à l'aide d'un chiffon propre.

AVERTISSEMENT

- **Les billes de verrouillage et les tiges du système de déverrouillage par pression des axes doivent être nettoyées et lubrifiées régulièrement. Autrement, les roues peuvent se détacher pendant le trajet, au risque de causer un accident corporel potentiellement mortel.**

Entretien du cylindre de la tête de timon

Veillez s'il-vous-plait consulter la notice WEBER fournie.

Entretien des élastiques

Il n'y a pas d'entretien particulier à effectuer sur les élastiques. Etant des pièces d'usure, si vous constatez une perte d'élasticité, il est possible de changer les élastiques sans outils. Pour cela, vous pouvez consulter notre site internet www.carette.bike.

Patinage du bois

Le bois est un matériau vivant. Il est tout à fait normal que le bois change légèrement de couleur au fil du temps. Quelques marques apparaissent durant l'utilisation normale de la Carette, cela est tout à fait normal.

Remisage de La Carette

Remisage de courte durée

Veillez stocker la Carette de préférence dans un endroit sec, chaud et bien aéré.

Si vous n'avez pas la possibilité de stocker la Carette dans un bâtiment, couvrez-la d'une protection adéquate contre la pluie.

Remisage prolongé

Si la Carette doit rester inutilisée pendant une période prolongée, veuillez suivre les recommandations suivantes :

- Nettoyez soigneusement la Carette comme décrit plus haut.
- Laissez bien sécher la Carette.
- Remisez la Carette dans un endroit sec, exempt de poussière et bien aéré. Recouvrez-le avec une bâche adaptée.

AVERTISSEMENT

- **La Carette doit être impérativement remise propre et sèche afin d'éviter la formation de moisissures.**

Conduite à tenir après un accident

Après un accident, faites inspecter la Carette par un atelier vélociste. Même si la Carette ne présente aucun dommage apparent, il peut y avoir de petites fissures peu visibles sur des pièces déterminantes pour la sécurité et pouvant compromettre celle-ci.

Mise hors service de la Carette

La Carette a une longue durée de vie et est réparable. S'il s'avérait néanmoins nécessaire de réformer définitivement la Carette, par exemple en raison de dommages importants consécutifs à un accident, vous pouvez la démonter entièrement afin de séparer les différents matériaux afin de les recycler. Éliminez également les pièces d'usure telles que les pneus d'une manière respectueuse de l'environnement. La nature vous dira merci !

5. Charger la Carette

Si votre Carette est munie de pétales et que ceux-ci sont ouverts, elle peut être chargée sur 2 étages :

- Dans le coffre
- Sur le toit de la Carette

Toutes les charges doivent être arrimées.

Dans tous les cas, veuillez équilibrer la charge et veillez à ce que les objets lourds soient autant que possible sur l'axe médian des deux roues. Chargée d'un seul côté, la remorque voit sa tenue de route altérée.

Veuillez respecter les limitations de masse de 40kg de charge utile pour la Carette.

AVERTISSEMENT

- **La Carette peut se retourner si vous posez une charge trop lourde à l'extrémité d'un pétale avec un risque d'accidents corporel potentiellement mortels.**

En aucun cas, vous ne devez surcharger la remorque ni avoir une charge sur le timon supérieure à 6,5kg. Veuillez à répartir la charge de manière homogène. Autrement, la tenue de route pourrait être altérée et provoquer des accidents corporels graves, voire mortels.

Si le centre de gravité se trouve trop en avant, la charge d'appui sur l'attelage est trop grande. Si le centre de gravité se situe trop en arrière, il existe le risque, principalement dans les virages, d'une perte de motricité de la roue arrière du vélo tracteur. Si le centre de gravité est trop déporté sur un côté, la remorque peut plus facilement se renverser dans les virages. Avant toute utilisation de la Carette comme remorque cyclable, contrôlez la charge sur le timon.

Pour effectuer ce contrôle correctement, utilisez un pèse-personne :

- Placez un pèse-personne à côté du timon de la remorque chargée et non attelée.
- Montez sur la balance et mémorisez votre masse.
- Soulevez le timon au niveau de l'attelage à une hauteur d'environ 30 cm au-dessus du sol.
- La masse supplémentaire doit à présent être inférieure à 6,5 kg.

6. Tracter la Carette

Vérifier l'état de fonctionnement

La Carette ne doit être utilisée que si elle se trouve dans un état de fonctionnement irréprochable et elle doit être contrôlée régulièrement pour vérifier si les roues, le timon, le cadre, la goupille de sécurité et l'attache de connexion sont exempts de tout dommage.

D'éventuels désordres doivent être éliminés dans les règles de l'art avant toute utilisation ultérieure, de préférence par un atelier spécialisé.

Utiliser la Carette si elle n'est pas en parfait état de fonctionnement peut être à l'origine d'accidents corporels potentiellement mortels.

Maniement du timon

Le système de timon intégré à la Carette a été conçu pour ne pas à être démonté ni retiré.

Le timon a 4 positions prédéfinies :

- Timon rangé
- Mode valise
- Carette tractable à la main
- Carette tractable à vélo

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.carette.bike.

AVERTISSEMENT

- **Quelle que soit la position du timon, assurez-vous que la goupille soit toujours bien insérée jusqu'en butée et qu'elle ne puisse pas se détacher sans action extérieure ! Dans le cas où la goupille ne serait pas correctement insérée, le timon pourrait se désengager pendant la marche et provoquer un accident corporel potentiellement mortel.**
- **Ne laissez jamais la goupille de sécurité pendre librement. Elle pourrait s'arracher et endommager des parties du véhicule.**

Atteler la Carette au vélo tracteur

Avant de commencer la manœuvre de verrouillage, veuillez plier la béquille pour qu'elle ne touche plus le sol. Votre vélo doit être stable pour ne pas tomber pendant la manœuvre.

Assurez-vous que l'attelage du vélo est bien enclenché sur le vélo. À défaut d'un verrouillage correct, la Carette pourrait se détacher du vélo tracteur pendant la marche, ce qui pourrait entraîner un accident corporel grave, voire mortel.

Faites passer la sangle de sécurité autour du hauban de votre vélo, sanglez la sans que la sangle ne gêne la roue.

Pour plus de détails, veuillez consulter la notice d'utilisation de l'attelage de marque WEBER fournie.

AVERTISSEMENT

- **La sangle doit passer autour du hauban mais doit éviter d'entrer en contact avec les éléments mobiles. Si la sangle ne chemine pas correctement, elle peut être détruite pendant la marche par les éléments en rotation tels que les rayons, le moyeu ou le disque de frein.**
- **Ne tractez jamais la remorque avec une sangle de sécurité défectueuse ni sans sécuriser le timon par la sangle de sécurité ! Si la Carette venait à se détacher du vélo tracteur, la remorque resterait reliée à celui-ci. Le non-respect de cette consigne peut provoquer des accidents corporels potentiellement mortels.**

Verrouillage du timon sur le vélo

La tête du timon est équipée d'une serrure.

Verrouillage : Insérez la clé dans la serrure, tournez la clé en position horizontale et extrayez-la.

Déverrouillage : insérez la clé dans la serrure, tournez la en position verticale et retirez-la.

AVERTISSEMENT

- **Pendant la marche, ne laissez jamais la clé en place dans la serrure du timon. La clé pourrait se briser ou provoquer un accident.**

Réfecteurs

La Carette dispose de 2 réflecteurs avant de couleur blanche, de 2 réflecteurs arrière de couleur rouge ainsi que de réflecteurs latéraux dans les flancs des roues. Veuillez vérifier qu'ils sont toujours présents et qu'ils sont conformes à la réglementation de votre pays.

Eclairage

Si la Carette est utilisée comme remorque cyclable dans de mauvaises conditions de visibilité, au crépuscule

ou la nuit, elle doit être équipée a posteriori d'un éclairage conforme aux lois et règlements régissant la circulation dans le pays où elle est utilisée.

Il est très facile d'installer des feux avant et arrière sur les côtés de la Carette en se servant des ouvertures dans les équerres métalliques se trouvant à chaque coin de la remorque.

Points à vérifier avant chaque trajet :

Questions à vérifier avant chaque départ :

La pression des pneus est-elle correcte ? La pression de gonflage doit impérativement être comprise entre les valeurs minimale et maximale indiquées sur le flanc du pneu.

Le timon est-il correctement monté et sécurisé ? La remorque est-elle correctement connectée au vélo tracteur au niveau de l'attache et sécurisée par la sangle prévue à cet effet ?

La goupille de sécurité est-elle correctement insérée ?

Les roues sont-elles bien verrouillées ?

AVERTISSEMENT

- **Risque de coincement : lors de la mise en œuvre de la Carette, il y a un risque de coincement potentiel des doigts ou des mains dans les parties mobiles si celles-ci sont utilisées d'une façon inadaptée. Ne mettez jamais vos doigts dans les interstices de la Carette.**

Premier trajet

Familiarisez-vous avec la Carette avant de transporter des marchandises. Avant votre premier trajet sur la voie publique, nous recommandons un essai dans un espace sans circulation. Cela vous permet de vous familiariser avec le comportement routier et les dimensions de la Carette.

Dételer la Carette du vélo tracteur

Pour dételer, procédez dans l'ordre inverse, en commençant par vérifier la stabilité du vélo. Déverrouillez la serrure à la tête du timon, libérez la sangle de sécurité. Pressez le bouton pression et ôtez la tête de timon de l'attache mâle à l'axe du vélo. Vous pouvez maintenant sortir la béquille et poser la Carette.

7. Conduite de l'ensemble bicyclette/remorque

Remarques générales

Même avec une remorque, vous devez emprunter les pistes cyclables quand il y en a. Soyez particulièrement vigilant sur les pistes étroites, quand vous franchissez les accès aux véhicules motorisés ou sur les pistes cyclables à double sens. La plupart du temps, la remorque est plus large que le guidon du vélo tracteur. De plus, il peut y avoir un léger déport latéral par rapport au vélo tracteur.

Lors des demi-tours ou des manœuvres de stationnement exécutés en tournant à gauche, veillez à ce que l'angle entre le vélo tracteur et le timon ne soit pas supérieur à 90°. L'attache pourrait être endommagée.

Lors des demi-tours ou des manœuvres de stationnement exécutés en tournant à droite, veillez à ce que le timon n'entre pas en contact avec la roue arrière. Le timon et la roue arrière du vélo tracteur pourraient être endommagés.

Quand vous poussez l'attelage en marche arrière, veillez à ce que l'angle entre le vélo tracteur et la remorque ne soit pas supérieur à 90°. L'attache pourrait être endommagée.

Pays où vous roulez

Si vous avez prévu d'utiliser la Carette à l'étranger, renseignez-vous impérativement sur la réglementation en vigueur dans le pays où vous vous rendez car ce sont les lois de ce pays qui sont applicables.

Les dispositions légales concernant l'équipement de la remorque diffèrent d'un pays à l'autre. Respectez les

dispositions légales du pays dans lequel vous utilisez la Carette.

Vitesse

Ne dépassez pas la vitesse de 25km/h, quel que soit le type de vélo. Modérez votre vitesse en fonction de la chaussée (trottoirs, nids de poules, déformation de la chaussée...).

Réduisez votre vitesse dans les virages pour que la remorque ne bascule pas sous l'effet de la force centrifuge.

AVERTISSEMENT

- **Si vous roulez trop vite, la remorque pourrait sortir de sa trajectoire, voire basculer, au risque de provoquer un accident corporel potentiellement mortel.**

Franchissement des virages

Dans les virages, roulez toujours au pas. La vitesse est souvent sous-estimée, notamment avec les vélos à assistance électrique. La remorque pourrait dévier de sa trajectoire et verser en raison de la force centrifuge, au risque de provoquer un accident corporel potentiellement mortel.

Rouler en descente

Réduisez toujours votre vitesse lorsque vous roulez en descente. En cas de vitesse excessive, la remorque peut déraiper, au risque de causer un accident corporel potentiellement mortel.

Franchissement de bordures de trottoir ou d'irrégularités

Si vous abordez des bordures de trottoir ou d'autres irrégularités du sol avec une seule roue, un côté de la remorque peut se soulever et la remorque basculer, au risque de provoquer un accident corporel potentiellement mortel. Une remorque vide sera particulièrement sujette à ce phénomène. C'est pourquoi vous devez aborder de tels obstacles à vitesse très réduite et très prudemment. Ne franchissez jamais d'escalators ou d'escaliers.

Distance de freinage

Le fait de tracter une remorque, même à vide augmente des distances de freinage. Veuillez vérifier que vos freins sont toujours en parfait états.

AVERTISSEMENT

- **Deux freins puissants, agissant indépendamment l'un de l'autre et efficaces également par temps de pluie sont absolument indispensables, compte tenu qu'ils doivent être en mesure d'arrêter le surcroît de masse d'une remorque attelée.**

8. Données techniques

Dimensions hors tout	Cf www.carette.bike
Masse à vide	Cf www.carette.bike
Masse totale autorisée	60 kg
Charge utile	40kg
Masse en flèche max de l'attelage	6,5 kg
Vitesse maxi tractée à vélo	25 km/h
Vitesse maxi tractée à la main	7 km/h
Températures extrêmes lors du remisage	5°C-40°C
Dimension des roues	
Pression des pneus préconisée	Pression minimale et maximale indiquée sur le flanc du pneu
Valves	Type Schrader

9. MENTIONS LÉGALES

Publié par :
Carette SAS
8 Avenue Dante
67200 Strasbourg France

La société CARETTE SAS est détentrice de tous les droits afférents au présent mode d'emploi.

La reproduction, la diffusion, l'utilisation à des fins concurrentielles ou la communication à des tiers sans autorisation des textes, mentions et images de ce mode d'emploi sont interdites.